

# Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Décision n° D2022-3616 du 12 juillet 2022

**Objet : Marché n° 22 00 026-032 « Achat de fournitures pour la Régie technique de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre ».**

**Lot n°5 : Fourniture de matériels et matériaux de quincaillerie, serrurerie et outillage.**

**Le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,**

**Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu le Code de la Commande Publique ;**

**Vu le Décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;**

**Vu la Délibération n° 2020-12-15\_2111 du 15 décembre 2020 du Conseil territorial portant délégation de pouvoir du conseil territorial au Bureau, au Président et aux Vice-présidents ;**

**Vu la décision d'attribution par la commission d'appel d'offres du 07 juillet 2022 ;**

**Considérant la nécessité de fournitures de matériels et matériaux de quincaillerie, serrurerie et outillage pour la Régie technique de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre ;**

**Vu le marché n° 22 00 026-032 « Achat de fournitures pour la Régie technique de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre » lot n°5 : Fourniture de matériels et matériaux de quincaillerie, serrurerie et outillage ;**

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** De signer le marché n° 22 00 026-032 « Achat de fournitures pour la Régie technique de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre » Lot n°5 : Fourniture de matériels et matériaux de quincaillerie, serrurerie et outillage avec la société PROLIANS Ile de France SAS sise 31 Quai du Rancy 94380 BONNEUIL SUR MARNE, pour un montant maximum annuel de 55 000 € HT.

**Article 2 :** Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

**Article 3 :** Madame la Directrice Générale des Services de l'EPT est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera faite à :

- Madame la Préfète du Val de Marne
- Madame la Trésorière d'Ivry sur Seine

À Orly, le 12 juillet 2022

**Le Président,**



**Michel LEPRÉTRE.**

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le : 27/09/22

Publié le : 04/10/22